

**TARIFS MENSUELS 2016 / 2017 - 10 mensualités -**

**1 Mensualité à l'inscription / réinscription et 9 mensualités d'Octobre à Juin**

REGIME	MENSUALITE
Interne	544,84 €
Interne Externé	334,67 €
Externe	92,26 €
½ Pensionnaire	voir détail nombre de repas + 92,26 €

½ Pens. 5 repas par semaine	121,20 €
½ Pens. 4 repas par semaine	96,96 €
½ Pens. 3 repas par semaine	72,72 €
½ Pens. 2 repas par semaine	48,48 €
½ Pens. 1 repas par semaine	24,24 €

**AIDES AUX FAMILLES**

**L' Etablissement est habilité à recevoir les élèves boursiers.**

**Des facilités et aides aux familles peuvent être accordées sur justificatifs par le Chef d'Etablissement**

**L'Institution Frémont ne demande pas de frais d'inscription.**

Les tarifs s'entendent **TOUS FRAIS COMPRIS** (photocopies distribuées en classe par les professeurs, fournitures informatiques, étude du soir, assurance scolaire) à l'exception de la cotisation APEL (facultative) et des éventuels voyages scolaires.

Il s'agit en fait d'un forfait annuel qui couvre les 10 mois de l'année scolaire et qui est divisé **en 10 mensualités égales** : Une première mensualité est versée lors de l'inscription ou de la réinscription, les 9 autres sont exigibles chaque mois d'Octobre à Juin.

Vous recevrez fin Septembre une facture annuelle regroupant les 10 mensualités.

- le 1<sup>er</sup> trimestre en comprend 4 (Septembre, Octobre, Novembre, Décembre)
- le 2<sup>nd</sup> trimestre en comprend 4 (Janvier, Février, Mars, Avril)
- le 3<sup>ème</sup> trimestre en comprend 2 (Mai, Juin)

Les vacances, absences pour examens, stages ou voyages ne sont pas décomptées. Les dégradations éventuelles donneront lieu à facturation forfaitaire.

Il est possible de prendre un repas occasionnel après avoir préalablement rechargé la carte d'accès à la cafétéria auprès de l'accueil de l'établissement.

**Les Internes peuvent être accueillis le dimanche soir : une participation de 17,30 € / nuit est alors demandée (le repas du dimanche soir n'est pas assuré).**

**CONVENTION FINANCIERE** : L'adhésion pleine et entière à la Convention Financière doit être matérialisée par la signature du ou des payeurs. Ce document valide définitivement l'inscription.

**PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES** : Pour l'année scolaire écoulée, 85 % des parents ont adopté le paiement des factures par prélèvement mensuel sur leur compte bancaire ou postal. Pour bénéficier gratuitement de ce service, il vous appartient de compléter le mandat SEPA ci-joint et de le retourner avant le 14 Août 2016 accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal. Les prélèvements auront alors lieu le **8 de chaque mois à partir du mois d'Octobre.**

**CHANGEMENTS DE STATUT** : Ils sont tolérés à chaque rentrée de vacances (Toussaint, Noël, Hiver et Printemps), signalés par un courrier remis au Conseiller Principal d'Education. Toutefois, pour les internes et les demi-pensionnaires, il est nécessaire de prendre rendez-vous avec le Chef d'Etablissement. Tout demi-trimestre commencé est dû dans son intégralité.

Toute défection par rapport au statut d'Interne ou d'hébergé ne peut être motivée que par un cas de force majeure. Quel que soit le motif de ce changement (départ volontaire, exclusion, etc...) une compensation financière d'un montant égal à 2 mois pourra être exigée, les frais fixes étant engagés pour l'année entière par l'établissement.

**ABSENCES** : Sur justificatif médical annexé à une demande écrite adressée au Chef d'Etablissement, elles donnent lieu à décompte en fin de trimestre si elles sont supérieures à :

- 7 jours consécutifs pour la pension,
- 14 jours consécutifs pour la demi-pension,
- 28 jours consécutifs pour la contribution familiale.